
Version du 20 août 2026

Contrat de service Onboardy

Entre les soussignés

L'Établissement : [dénomination, forme juridique, adresse, SIREN], représenté par [nom, fonction], ci-après « L'Établissement »,

et

Learnly Bloom, SASU au capital de 9 000 €, 17 rue Isaac Newton, 17000 La Rochelle, SIREN 899 835 078, représentée par Vanessa Malléa, présidente, ci-après « Learnly Bloom »,

ensemble « les Parties ».

Article 1 - Objet

Learnly Bloom met à la disposition de l'Établissement le service **Onboardy**, composé de :

- **l'application Onboardy** : application web progressive de préparation des apprenants à leurs premiers jours en entreprise (cybersécurité, protection des données, intelligence artificielle, posture professionnelle), par activités courtes gamifiées, accessible sur téléphone, tablette et ordinateur, avec fonctionnement hors connexion ;
- **le tableau de bord** : suivi de la progression, de l'assiduité et des résultats des apprenants par les référents de l'Établissement, préparation et bilan des ateliers de remédiation, exports (suivi, temps OPCO, preuve Qualiopi), gestion des comptes apprenants (invitations, correction, export, désactivation, suppression), espace documents ;
- **les services associés** : envoi des invitations et des emails de service aux apprenants, hébergement, sauvegarde et exploitation.

Article 2 - Comptes et accès

2.1. L'Établissement désigne les référents habilités à accéder au tableau de bord et communique leurs coordonnées professionnelles à Learnly Bloom, qui crée leurs comptes. L'Établissement tient cette liste à jour et demande sans délai la fermeture des accès des personnes qui quittent leurs fonctions.

2.2. L'Établissement inscrit ses apprenants (import ou saisie) ; chaque apprenant active son compte personnel par un lien d'invitation à usage unique et choisit son mot de passe.

2.3. Chaque compte est personnel. Les Parties s'engagent à des pratiques de mot de passe robustes ; les mots de passe ne sont jamais stockés en clair.

Article 3 - Conditions financières

[À compléter : formule retenue (par apprenant et par an, par cohorte, ou forfait pilote), montant, modalités de facturation et de paiement, indexation éventuelle. Pour un établissement pilote, préciser les conditions particulières (gratuité ou tarif réduit) et leur durée.]

Article 4 - Durée, renouvellement, résiliation

4.1. Le contrat prend effet à sa signature pour une durée de [douze mois], renouvelable par accord écrit des Parties [ou : par tacite reconduction par périodes d'un an, dénonçable avec un préavis de deux mois].

4.2. Chaque Partie peut résilier en cas de manquement grave non réparé trente jours après mise en demeure écrite.

4.3. La fin du contrat, quelle qu'en soit la cause, déclenche la réversibilité de l'article 8.

Article 5 - Disponibilité, maintenance, support

5.1. Le service est accessible en continu, hors fenêtres de maintenance. Learnly Bloom vise une disponibilité de [99 %] en moyenne mensuelle, sans que ce niveau constitue une garantie assortie de pénalités au stade du pilote. L'application reste utilisable hors connexion : une indisponibilité du serveur n'interrompt pas les parcours en cours, les données sont transmises au retour du réseau.

5.2. Les maintenances programmées sont réalisées autant que possible en dehors des heures d'usage scolaire et annoncées au référent quand elles dépassent [30 minutes].

5.3. Support : par email à contact@onboardy.fr, réponse sous [un jour ouvré]. Le support s'adresse aux référents ; les demandes des apprenants passent par leur référent.

Article 6 - Données personnelles

Le traitement des données personnelles des apprenants est régi par l'**accord de sous-traitance (article 28 du RGPD)** annexé au présent contrat (Annexe A) : l'Établissement est responsable de traitement, Learnly Bloom sous-traitant. Ses annexes comprennent la description du traitement (fiche registre, Annexe A1), les mesures de sécurité (Annexe A2) et la procédure de notification en cas de violation (Annexe A3). Pour les données de compte des référents, Learnly Bloom est responsable de traitement, dans les conditions de la politique de confidentialité du tableau de bord.

Article 7 - Propriété intellectuelle et données

7.1. Le service, son code, ses contenus pédagogiques, sa marque et sa charte graphique restent la propriété exclusive de Learnly Bloom. Le contrat n'emporte aucune cession, seulement un droit d'usage pendant sa durée.

7.2. Les données relatives aux apprenants de l'Établissement restent la propriété de l'Établissement, qui en est responsable de traitement.

7.3. Learnly Bloom peut établir et utiliser des **statistiques agrégées et anonymisées** (ne permettant d'identifier ni un apprenant ni l'Établissement) pour améliorer le service et en rendre compte

publiquement.

7.4. Les open badges délivrés aux apprenants leur appartiennent ; leur valorisation (CV, réseaux) relève de leur seule initiative.

7.5. Référence commerciale : l'Établissement [autorise / n'autorise pas] Learnly Bloom à citer son nom et son logo comme référence, chaque support étant soumis à son accord préalable.

Article 8 - Réversibilité

En fin de contrat, Learnly Bloom restitue à l'Établissement l'ensemble des données de ses apprenants dans un format structuré et lisible (export par apprenant et par cohorte), puis supprime toute copie dans les trente jours, à l'exception des archives de justificatifs qui suivent l'échéance prévue par l'accord de sous-traitance (cinq ans). La restitution est comprise dans le prix ; aucune pénalité ni frais de sortie.

Article 9 - Responsabilités

9.1. Learnly Bloom fournit le service avec diligence et selon les règles de l'art (obligation de moyens). Sa responsabilité est limitée aux dommages directs prouvés et plafonnée au montant payé par l'Établissement sur les [douze] derniers mois. [Clause à ajuster pour un pilote gratuit : plafond forfaitaire de X €.]

9.2. L'Établissement répond de l'usage du service par ses équipes, de l'exactitude des données qu'il fournit, du recueil des autorisations relatives aux apprenants mineurs (clause type fournie, Annexe B), et de ses propres obligations de responsable de traitement.

9.3. Aucune des Parties ne répond des manquements causés par la force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

Article 10 - Divers

10.1. Le contrat et ses annexes forment l'intégralité de l'accord ; toute modification passe par avenant écrit.

10.2. Le contrat est régi par le droit français. Tout litige relève, après tentative de résolution amiable sous trente jours, des juridictions compétentes de La Rochelle.

Fait à [ville], le [date], en deux exemplaires.

Pour l'Établissement	Pour Learnly Bloom
[nom, fonction, signature]	Vanessa Malléa, présidente

Annexes

- **Annexe A** : accord de sous-traitance article 28, avec A1 fiche registre, A2 mesures de sécurité, A3 procédure de violation.

- **Annexe B** : clause mineurs pour le formulaire de rentrée.
- **Annexe C** : conditions financières détaillées [si l'article 3 renvoie à une grille].

Learny Bloom, SASU au capital de 9 000 €, 17 rue Isaac Newton, 17000 La Rochelle, SIREN 899 835 078 · contact@onboardy.fr · onboardy.fr